

Benoit LAVAL
Charlotte DUPONT
Stéphane GUSMEROLI
Conseillers Municipaux de Saint-Pierre-de-Chartreuse

A l'attention de M. Yves GUERPILLON
Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Saint Pierre de Chartreuse, le 10 septembre 2016

Monsieur le Maire,

Par le présent courrier, je vous informe que nous formulerons la question orale* suivante lors du prochain conseil municipal :

A propos du projet de modernisation de la Maison du Parc Naturel de Chartreuse,

- Nous aimerions connaître le point sur les avancements de ce dossier.
Une information nous est parvenue que vous auriez changé les modalités votées par le Conseil Municipal à propos de la mise à disposition au PNR du tènement municipal pour ce projet, qu'en est-il ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Benoit LAVAL
Charlotte DUPONT
Stéphane GUSMEROLI
Conseillers Municipaux de Saint Pierre de Chartreuse

* L'article L2121-19 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. [...] Ces questions orales peuvent porter non seulement sur les affaires mises à l'ordre du jour de la séance, mais encore d'une manière très générale, sur tout objet ayant trait aux affaires de la commune* »